



Morbihan

MANUEL DU COLLECTEUR

2025 - 2026

V2

La collecte consiste à **relever une trace GPS ainsi que des informations géolocalisées**, les plus factuelles possibles, concernant un itinéraire de randonnée, **selon une grille de collecte[1]** organisée en différentes thématiques comprenant des items plus ou moins détaillés.

Comment collecter ?

La collecte s'effectue **en binôme, avec un GPS et la grille de collecte et ses annexes** explicatives. En général l'un s'occupe du GPS pour créer **une trace GPX** du circuit et les waypoints à chaque évènement rencontré. L'autre remplit la grille selon les observations à relever.

Les données à relever ont **deux types de géométries : ponctuelle ou linéaire**. Dans le Morbihan, est considéré comme **ponctuel tout élément inférieur à 10 m linéaire[2]**. Au-delà, il s'agira d'un linéaire.

Les caractéristiques ponctuelles correspondent à un seul waypoint, les linéaires à deux waypoints, un au début et un autre à la fin.

Qui est collecteur ?

Tout bénévole peut à priori devenir collecteur après une formation adaptée. Toutefois quelques prérequis comme **la lecture de carte et la connaissance du balisage** sont indispensables.

Pourquoi collecter ?


La collecte permet :

- D'acquérir **la trace GPS et ses waypoints terrain** de l'itinéraire pour le créer précisément dans la BDRando nationale via le WebSIG.
- De **collecter des données attributaires** sur l'itinéraire (données de la grille de collecte type, largeur, aménagements, signalétique...etc.) pour les intégrer via le WebSIG à la BDRando nationale en vue d'instruire les dossiers FFRandonnée, instruire les dossiers d'inscription au PDIPR[3], analyser les circuits, connaître leurs composantes, alimenter le PubliWeb etc... ;

[1] La grille de collecte fédérale, sous forme de tableurs Excel, comprend une version classique et une allégée. Le Comité du Morbihan a décidé d'utiliser la classique, plus complète. Cette grille fait en outre l'objet de précisions spécifiques portées au glossaire pour la collecte morbihannaise. C'est cette grille spécifique qu'il convient d'utiliser.

[2] La Fédération recommande pour sa part 50 mètres. Cette valeur correspondait à l'usage exclusif du Scan25© de l'IGN par la FFRandonnée : 50 mètres correspondaient à la précision de la carte, soit 2 mm sur le papier. Avec la précision bien plus fine d'aujourd'hui, le Comité du Morbihan a décidé qu'en-deça de 10 m, il s'agissait de ponctuel. Au-delà ce sont des entités linéaires définies par un WPT début et un WPT fin.

[3] Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées.

- 
- De rapporter un certain nombre d'**éléments à notifier**, notamment les problèmes rencontrés à faire remonter **au gestionnaire institutionnel[4]** du circuit pour intervention via un **rapport de collecte** au Comité FFRandonnée du Morbihan.

Des photos d'illustration des problèmes rencontrés, de la signalétique, des équipements etc... sont souvent les bienvenues pour identifier précisément l'incident ou l'équipement dans le rapport de collecte et pour être archivées dans la BDRando.


Pour qui ?

A l'issue de la sortie sur le terrain, le collecteur reporte les données relevées dans le fichier Excel et les transmet à **son administrateur local WebSIG[5]** qui fait appel à un gestionnaire WebSIG pour procéder à l'intégration des données, qui comporte deux parties : **la géométrie et l'habillage[6]**.

La collecte est utile pour alimenter la **BDRando** (utilisée aussi par **PubliWeb**, l'outil de création des publications FF Randonnée) pour faire remonter des informations **aux gestionnaires institutionnels des circuits**, pour **créer de l'information** sur les sentiers à l'usage des randonneurs et de la FFRandonnée.

Initialement tous les circuits devaient être collectés tous les 4 ans. Faute de bénévoles suffisamment nombreux pour respecter cette cadence, la priorité est désormais donnée **aux nouveaux circuits**, notamment ceux faisant l'objet d'une **prestation de balisage**, ceux devant **faire l'objet d'une publication dans l'année** ou encore ceux ayant fait l'objet d'une **modification**.

La mise en ordre des priorités est définie par les trois Administrateurs locaux du WebSIG lors de l'élaboration du plan de collecte annuel qui définit les missions de l'année.



[4] Le gestionnaire institutionnel du circuit (commune, EPCI, Office de Tourisme etc...) ne doit pas être confondu avec le gestionnaire FF Randonnée Websig.

[5] Dans le Morbihan le territoire départemental est réparti en trois zones (Ouest, Centre et Est) et trois administrateurs locaux administrent chacun l'une de ces trois zones en validant les travaux des gestionnaires WebSIG. Les administrateurs nationaux valident toutes les modifications des sentiers homologués proposées par les administrateurs locaux, après s'être assurés de leur conformité avec les décisions fédérales et du respect des procédures.

[6] Terme FFRandonnée pour l'intégration dans la BDRando des données attributaires relevées.

Schéma d'organisation de la collecte

COMITÉ/CDSI

1. Le Comité informe les administrateurs locaux WS des besoins de collecte

11. L'administrateur transmet le rapport de collecte au Comité (Sandra) qui seule le diffuse au gestionnaire institutionnel du circuit

ADMINISTRATEUR local WebSIG

2. L'administrateur local réalise un plan de collecte annuel selon les besoins

6. L'administrateur local crée/Finalise le rapport de collecte et archive la collecte

3. L'administrateur local transmet la demande de collecte au binôme de collecteurs et lui fournit les cartes/traces nécessaires

5. Le binôme de collecteurs transmet à l'administrateur local les fichiers de collecte et le rapport

COLLECTEUR

4. Le binôme de collecteurs réalise la collecte et crée les fichiers trace GPS, WPT et grille de collecte. Il surligne en rouge dans la grille toutes les lignes devant être rapportées. Il amorce la rédaction du rapport de collecte.

7. L'administrateur local transmet la collecte au gestionnaire

9. Le gestionnaire peut solliciter le binôme de collecteurs si besoin pour l'habillage

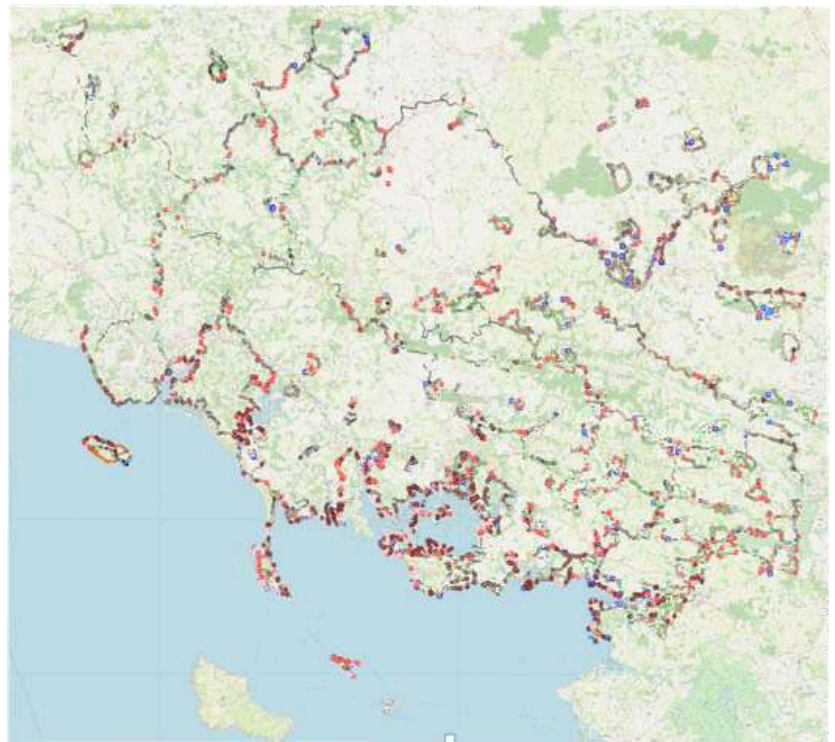
10. Le gestionnaire fait valider la géométrie nouvelle par l'administrateur local
L'habillage ne nécessite pas de validation de l'administrateur local

GESTIONNAIRE WebSIG

8. Le gestionnaire crée ou corrige si besoin la géométrie et 'habille' l'itinéraire sous WebSIG

Le Comité du Morbihan a participé très activement au programme numérique fédéral (WebSIG et PubliWeb) dès son lancement et a constitué au fil des années une **base de données conséquente des itinéraires morbihannais** dans la BDRando. Cependant il a été aussi avéré que les collecteurs n'avaient pas tous les mêmes pratiques de collecte, qu'il y avait des interprétations et des incohérences entre secteurs collectés. Un Groupe de travail a donc réfléchi en 2025 à améliorer la collecte en précisant mieux le glossaire et ses définitions pour unifier l'interprétation terrain des collecteurs et compléter les items fédéraux.

- AMGT_Pt
 - ⊗ BAR - Barrière, plot, blocs béton ou rocheux
 - ⊗ ECH - Echelle (de clôture), chicane
 - ⊗ ESC - Escalier, marche(s)
 - ⊗ MC - Main courante, rampe
 - ⊗ PAS - Passerelle, ponton, pilotis, platelage
- Technique_Lin
 - T1 - Inférieure à la cheville
 - T2 - Inférieure au genou
 - T3 - Inférieure à la hanche
- SECU_Pt
 - ▲ SE1 - Traversée de rue sur passage piéton ou avec feux tricolores
 - ▲ SE10 - Traversée de voie ferrée en circulation et sécurisée
 - ▲ SE2 - Traversée de rue sans passage piéton ou sans feu tricolore
 - ▲ SE3 - Traversée de routes sécurisée
 - ▲ SE4 - Traversée de routes non sécurisée (sans aménagements)
 - ▲ SE5 - Traversée de routes sans visibilité
- AMGT_Lin
 - ESC - Escalier, marche(s)
 - *** MC - Main courante, rampe
 - PAS - Passerelle, ponton, pilotis, platelage
- Signalétique
 - Cal - Calm
 - Dep - Panneau de départ
 - ↑ Dir - Poteau directionnel
 - Fle - Flèche sur support existant
 - ℹ Info - Panneau d'information
 - 📖 Inter - Panneau d'interprétation
 - ↑ Jai - Jalon
 - ⊗ Sécu - Panneau sécurité
- NatureVoie
 - R0 - Goudronné ou bétonné
 - R1 - Empierré, caladé
 - R2 - Stabilisé
 - R3 - Naturel
 - R4 - Hors sentier
- LargeurVoie
 - L1 - < 1 m
 - L2 - 1 m < l < 2,5 m
 - L3 - > 2,5 m
- Itineraire BDRando copier
 - GR
 - GRP
 - Itinéraire non fédéral
 - PR Labellisé



Le présent document est issu de cette réflexion. Il propose pour chaque thématique de la collecte et chacun des items une définition aussi précise que possible ainsi que des informations complémentaires à relever en commentaires.

Ces dernières ont vocation à être implémentées dans la BDRando par les gestionnaires, via 'l'habillage'.

La grille de collecte fédérale se décline en **deux versions : complète et simplifiée**. Le Morbihan a choisi de conserver **la grille complète et de l'étoffer**.



La grille de collecte se présente sous forme d'un fichier Excel (nom du fichier) contenant ou non des macros, très utiles pour compléter cette dernière efficacement.

Le fichier Excel de collecte comprend 3 onglets :

- **'Grille'** : La grille à remplir en elle-même et à transmettre à l'administrateur WebSIG du territoire concerné
- **'Lexique'** : Présentation de tous les items possibles de la grille et leur encodage, pour chaque thème concerné. Les codages proposés doivent parfois être précisés car ils peuvent faire l'objet d'interprétations différentes.
- **'Glossaire'** : Le glossaire vient en complément du lexique pour aider à l'interprétation des codes.

Dans le but d'homogénéiser la description numérique de ses itinéraires, le Comité du Morbihan précise les définitions du glossaire selon ses besoins et introduit des précisions à apporter en commentaire le cas échéant. Ces informations sont présentées dans le présent document intitulé **manuel de collecte dans le Morbihan** mais aussi directement dans le fichier Excel **de collecte spécifique au Morbihan (avec son glossaire enrichi)**.

Le Groupe de travail a également réalisé **un modèle type de rapport de collecte** pour les collecteurs du Morbihan.

Ce sont ces éléments qui doivent être utilisés pour la collecte dans le Morbihan.



1- L'en-tête de la grille de collecte

Chaque grille à remplir comporte un en-tête de présentation du circuit et de sa collecte : remplissage libre, sauf pour l'accès principal et la praticabilité globale de l'itinéraire qui imposent un choix dans une liste de codes.

Ces codes sont explicités dans l'onglet 'Lexique' alors que le 'Glossaire' définit plus précisément chaque item.

Grille

Grille de saisie de données itinéraire				N°		
Collecteurs		GPS utilisé		Date de la collecte		Temps passé
Commune(s) de départ		Nom ou Numéro de l'itinéraire				
Lieu de départ						
Commune(s) traversées						
Accès principal à l'itinéraire		Praticabilité globale de l'itinéraire				

Lexique

Accès principal à l'itinéraire
Accès VL uniquement
Arrêt de bus à proximité
Gare routière / gare ferroviaire
Parking VL à proximité

Praticabilité globale de l'itinéraire

code	descriptif
PA1	Handicapé
PA2	Praticabilité
PA3	Accessibilité
PA4	Interruption temporaire du cheminement

Glossaire

Praticabilité globale de l'itinéraire (S'applique au circuit entier dans la grille et non sous forme d'habillage!)			
PA1	Handicapé	itinéraire accessible aux handicapés (éventuellement préciser le handicap)	S'applique aux tronçons dans leur entier uniquement!! Préciser quel(s) handicap(s)
PA2	Praticabilité	période pendant laquelle l'itinéraire peut être parcouru (du mois de xxx au mois de yyy, par ex)	Préciser la période de praticabilité et l'objet
PA3	Accessibilité	période au cours de laquelle l'itinéraire est accessible (liée à la réglementation : zone sensible, incendie, etc.). Préciser en colonne 24 .	Préciser la période d'accessibilité et l'objet
PA4	Interruption temporaire du cheminement	Préciser la raison en colonne 24	Préciser pourquoi le chemin est interrompu et la date de collecte

La rubrique Praticabilité recouvre plusieurs notions :

- L'itinéraire est-il adapté à la pratique de la randonnée pour une personne handicapée ? Si oui : PA1, préciser le type de handicap.
- Y a-t-il des limitations d'accès à cet itinéraire à certaines périodes de l'année du fait des conditions naturelles : météo hivernale par exemple (inondations), ou risque de submersion aux heures de marée ? Si oui : PA2, préciser la période d'accessibilité ou l'existence d'un itinéraire de déviation.
- Y a-t-il des limitations d'accès à cet itinéraire pour des raisons réglementaires : protection de la faune, risque d'incendie, période de la chasse ... Si oui : PA3, préciser le motif et la période d'accessibilité.
- Y a-t-il une interruption temporaire du cheminement liée à une destruction partielle de la voie ? Si oui : PA4

Attention : la praticabilité globale ne peut être appréciée qu'à l'issue de la collecte !



PA1 - Handicap



PA2 - Accessibilité



PA4 - Interruption temporaire du cheminement



Voir aussi la colonne numéro 14 dans la grille.

2- Organisation des colonnes

La grille de collecte se décompose en 3 volets colorés (lignes 7 et 8 de la grille) :

- Données de **gestion WebSIG (bleu)** : décrivent physiquement le circuit ;
- Données descriptives **en relation avec Publiweb (vert)** : permettent de définir la difficulté des circuits, les risques, les points de sécurité... pour le randonneur ;
- Données **type suricate (jaune)** : permettent d'informer sur les incidents et anomalies rencontrées, pour les gestionnaires institutionnels et les aménageurs.

Chaque volet comprend plusieurs thèmes :

- **Volet WebSIG** : couleur et état du balisage, nature, largeur et état de la voie, signalétique, aménagements, praticabilité
- **Volet Publiweb** : technicité, sécurité, risques, patrimoine et services
- **Volet suricate** : Nuisances

On observera que les colonnes contiennent parfois un P ou un L et une couleur différente. Il s'agit des données que l'on peut observer soit de manière **ponctuelle** (inférieur à 10 m) soit de manière **linéaire** (supérieur à 10 m).

Bleu = données de gestion "WebSIG"

Way Point	Itinéraire après le WP							Signalétique		Aménagements			Praticabilité du tronçon	
pris par le gps	Couleur balisage	Etat du balisage	Etat du balisage	Nature du cheminement	Largeur de la voie	Etat de la voie	Etat de la voie	Nature	Etat	Nature	Nature	Etat	Etat	
0	L	P	L	L	L	P	L	P	P	P	L	P	L	L
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14

Vert = Données descriptives en relation avec le "Publiweb"

Technicité								Sécurité du cheminement				Risques du milieu				Niveau de risque				Patrimoine bâti ou naturel (liste non exhaustive)		Eléments de service, Transports... (liste non exhaustive)- Accès à l'itinéraire		Compléments ou commentaires (Nom, coordonnées ...)		jaune = donnée type Suricate®	
Nuisances																											
P	L	P	L	P	L	P	L	P	L	P	L	P	L	P	L	P	L	P	L	P	L	P	L				
15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38				

3.1- La couleur du balisage (colonne 1) :

Il s'agit de noter sur quel(s) type(s) de circuit(s) on se trouve, en notant sur plusieurs lignes quand on rencontre plusieurs balisages superposés le cas échéant : une ligne de la grille par couleur de balisage

Lorsqu'un balisage n'est pas conforme à la charte (couleurs, formes etc), cela peut recouvrir deux réalités différentes :

- soit AB en colonne 1 'Couleur du balisage' : il s'agit d'une couleur ou de symbole hors charte (exemple : un rectangle rouge)
- soit BA4 en colonne 2 'Etat du balisage' : il s'agit d'une erreur d'application de la charte (exemple : un changement de direction mal dessiné).

La qualité globale du balisage ne peut être appréciée qu'à l'issue de la collecte. En cas de défaut global de balisage, cela sera alors notifié dans le rapport de collecte. Les absences de balisage sont codées NB et doivent être notifiées dans le rapport de collecte. Il peut s'agir aussi d'une modification de balisage non répertoriée par la FF Randonnée ou d'une erreur du baliseur qui seront notifiées dans le rapport de collecte.

1 Couleur du balisage					
code	descriptif				
GR	Blanc-rouge	GR®	Itinéraire GR®	Itinéraire balisé en blanc et rouge	
GRP	Jaune-rouge	GRP®	Itinéraire GRP®	Itinéraire balisé en jaune et rouge	
PR	Jaune	PR	Itinéraire PR	Itinéraire PR balisé en jaune conformément à la charte officielle du balisage (ayant fait l'objet ou non de la labellisation fédérale).	
AB	Autre balisage*	AB	Autre balisage	Itinéraire PR balisé hors charte officielle du balisage (ayant fait l'objet ou non de la labellisation fédérale). Mentionner en renseignement complémentaire (colonne 24 de la grille) le symbole utilisé : forme et couleur. Joindre une photo si possible	
NB	Non balisé	NB	Non balisé	Itinéraire non balisé	Implique probablement un problème à reporter au rapport de collecte.
(*) couleur du balisage non chartée					
complément (colonne 24 de la grille)					
Plusieurs choix possibles					



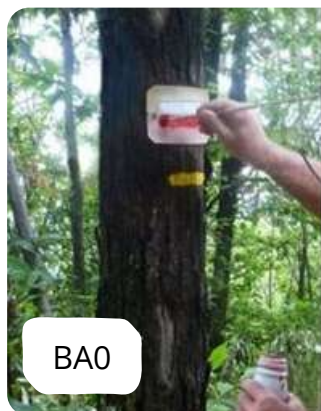
3- Les données de gestion websig

3.2 - L'état du balisage (P/L) (colonnes 2 et 3) :

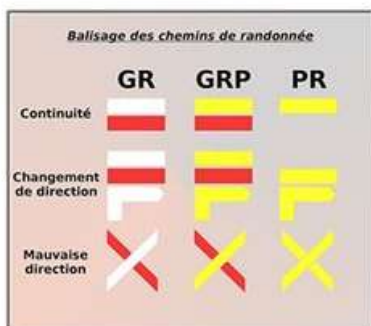
Pour signaler les manques de balises, le collecteur privilégiera le code **BA3 en ponctuel**, de préférence au code BA2 qui s'applique à l'ensemble du circuit ou à une longue portion. Lors du traitement dans le WebSIG, le gestionnaire ajoute en commentaire **la date de l'observation de l'état** qui est celle de la grille de collecte.

2,3 Etat du Balisage		2,3 État du balisage (utile pour gestionnaire de balisage)		Caractéristiques du balisage	Doit toujours être daté par le gestionnaire!!
code	descriptif				
BA0	OK	BA0	OK	balisage correct et conforme à la charte du balisage fédérale	balisage suffisant et récent, bien visible, sur l'ensemble du circuit
BA1	Peu entretenu	BA1	Peu entretenu	le balisage existe bien mais son état demande un rafraichissement	balisage suffisant en fréquence mais atténué, à rafraichir - Rapport de collecte
BA2	Discontinu	BA2	Discontinu	le balisage existe bien mais il est nécessaire de le compléter afin d'éviter que le randonneur/promeneur s'égare ou suive un autre itinéraire (à un carrefour par exemple)	Balisage insuffisant pour se guider et rassurer le randonneur, à compléter - Rapport de collecte pour l'ENSEMBLE du circuit!
BA3	Balisage inexistant	BA3	Balisage inexistant	aucun balisage sur le terrain	En ponctuel lorsqu'il manque une balise spécifiquement. En linéaire s'il y a un problème terrain à faire remonter (Ecart avec carte, coupe rase, incendie etc...) - Rapport de collecte
BA4	Non conforme*	BA4	Non conforme	le balisage existe sur le terrain mais n'est pas conforme à la charte fédérale	Il s'agit souvent pour les PR de balisages locaux utilisant des codes couleur. Rapport de collecte

(*) respect couleur et dimensions



BA0



BA1



BA3



BA4

3.3- Nature du cheminement (colonne 4) :

Il s'agit du **revêtement du cheminement effectivement parcouru**. Dans le Morbihan, on utilise essentiellement les R0, R2 et R3. L'empierre, encaladé (R1) y est assez rare. Il est important de préciser si cette configuration **est facilement carrossable ou non**, pour les publics PMR. Le hors sentier (R4) dans le Morbihan concerne souvent la grève : sable ou roche. Cela peut aussi concerner une zone de déboisement, d'incendie ou de travaux. Il s'agira de **préciser en commentaire l'objet de ce hors-sentier** et de **le notifier dans le rapport de collecte** le cas échéant. Lorsqu'on parle de **cheminement effectivement parcouru**, il s'agit bien, par exemple lorsque le cheminement est un trottoir en stabilisé en bordure d'une route, de retenir le stabilisé et non la voirie goudronnée.

4 Nature du cheminement	
code	descriptif
R0	Goudronné ou bétonné
R1	Empierre, caladé
R2	Stabilisé ⁽¹⁾
R3	Naturel ⁽²⁾
R4	Hors sentier ⁽³⁾

⁽¹⁾ sable avec liant, par exemple
⁽²⁾ herbe ou terre délimité(e) par un passage régulier
⁽³⁾ voie non délimitée en terrain naturel

4 Nature du cheminement (Revêtement effectivement parcouru) Utile pour les calculs de revêtu			
R0	Goudronné/bétonné	cheminement goudronné, bitumé, bétonné ou cimenté	carrossable PMR sinon préciser 'non carrossable PMR'
R1	Empierre	cheminement recouvert de pierres plates, caladé (pierre rangée verticalement), pavé	carrossable PMR sinon préciser 'non carrossable PMR'
R2	Stabilisé	cheminement recouvert d'un ensemble à base de sable (type chemin blanc)	illustrer le stabilisé (% de végétation du chemin) carrossable PMR sinon préciser 'non carrossable PMR'
R3	Naturel	cheminement terreux, sablonneux ou herbeux, généralement délimité par un passage régulier	préciser si sableux (PMR)
R4	Hors sentier	cheminement en dehors de trace (alpage, pierriers, plage...)	commentaire sur la nature du hors sentier (sable) PMR (T1?)



3.4- Largeur de la voie (colonne 5) :

La largeur de la voie permet surtout de connaître la possibilité de **multimodalité des randonneurs** (pratique simultanée de différentes modalités de randonnée : piétonne, cycliste, équestre). Cela permet aussi de connaître l'accessibilité : L2 doit permettre le passage de front ou le croisement de deux randonneurs, mais aussi d'un fauteuil roulant. L3 permet le passage d'un véhicule type voiture. Tandis que **L1 définit un sentier ou le passage de front de deux personnes n'est pas possible : il est nécessaire que l'un cède le passage à l'autre**, comme sur le sentier côtier le plus fréquemment.

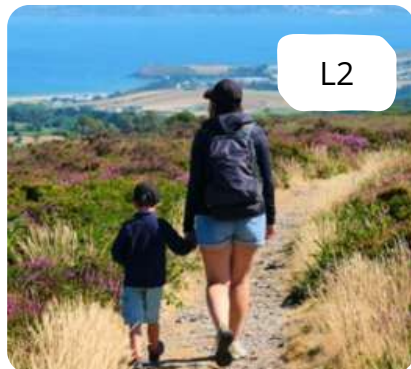
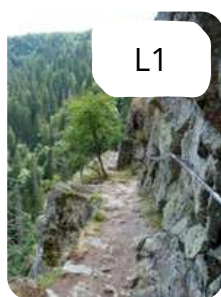
5 Largeur de la voie*

code	descriptif
L1	<1m
L2	1 m < L < 2,5 m
L3	>2,5 m

(*) assiette du chemin (ne pas comptabiliser les bas-côtés)

5 Largeur de la voie (toute la largeur de la voie) Utile pour la multimodalité et l'accès aux fauteuils roulants

L1	< 1 mètre	largeur de l'assise de la voie inférieure à 1 mètre	pas PMR, un mode, croisement impossible de front
L2	1 m < L < 2,5 mètres	largeur de l'assise de la voie comprise entre 1 mètre et 2,50 mètre	PMR et 2 modes, croisement possible de front pour 2
L3	> 2,5 mètres	largeur de l'assise de la voie supérieure à 2,5 mètres	PMR et multimodes, suffisamment large pour un véhicule

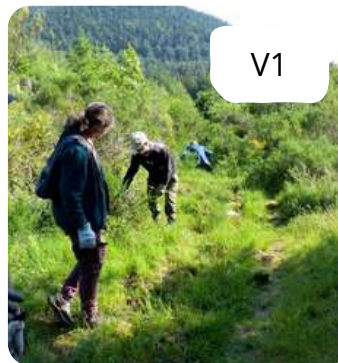


3.5- Etat de la voie (colonnes 6 et 7) :

Lorsque le sentier présente des anomalies, il convient d'en préciser les raisons et d'en informer le gestionnaire institutionnel du circuit afin d'y remédier. **Toutes les anomalies seront rapportées dans le rapport de collecte.** Comme pour tous les 'états', la **date de l'observation est nécessaire** en commentaire dans la BDRando (gestionnaire et administrateur WebSIG).

6,7 Etat de la voie	
Code	Descriptif
V0	OK
V1	Sentier embroussaillé Assise détériorée
V2	détériorée
V3	Sentier interrompu
V4	Sentier disparu
V5	Non concordance carte/terrain

6, 7 État de la voie (utile pour le gestionnaire du circuit)		Un défaut peut être linéaire ou ponctuel. Un défaut ou une série de défauts sur une longueur inférieure à 10 mètres est assimilé à un obstacle ponctuel	Doit toujours être daté par le gestionnaire!!
V0	OK	Etat de la voie correct	
V1	Sentier embroussaillé	La voie, envahie de broussailles, ne permet pas un cheminement continu. nécessité de débroussailler	<ul style="list-style-type: none"> • pour rapport de collecte uniquement
V2	Assise détériorée	L'assise de la voie ne permet pas un cheminement normal, une remise en état s'impose (suite à intempéries, par ex)	<ul style="list-style-type: none"> • pleins de trous (flaques)
V3	Sentier interrompu	A cet endroit, le sentier n'existe plus	<ul style="list-style-type: none"> • sentier détruit (agri, feu, coupe rase, effondrement)
V4	Sentier disparu	Le sentier est marqué sur la carte mais n'est plus visible sur le terrain	<ul style="list-style-type: none"> • sentier refermé et impraticable
V5	Non concordance carte/terrain	L'itinéraire ne correspond pas à ce qui figure sur la carte (erreur de balisage ou erreur de report sur la carte)	<ul style="list-style-type: none"> • pour rapport de collecte uniquement



3- Les données de gestion websig

3.6- Nature de la signalétique (colonne 8) :

Quand il y a plusieurs objets, par exemple : un panneau et une flèche, ou des jalons, allez à la ligne et compléter la colonne 8 sur autant de lignes qu'il y a d'objets (1 par objet et par ligne)

8 Nature de la Signalétique	
Code	Descriptif
Cai	Caim
Dep	Panneau de départ
Dir	Poteau directionnel
Fle	Flèche sur support existant
Info	Panneau d'information
Inter	Panneau d'interprétation
Jal	Jalon
Sécu	Panneau sécurité

8 Nature de la signalétique (utile pour le gestionnaire du circuit)				
	Cai	Cairn	amas ou petite pyramide de cailloux	Sans intérêt dans le 56
	Dep	Panneau de départ	panneau d'information relatif à l'itinéraire exclusivement situé au point de départ de ce dernier et avec la carte descriptive du parcours (PR éventuellement GRP ou GR), le nom, le type de balisage	Ajouter en commentaire le type de circuit (PR, GR®P, GR®) et son nom
	Dir	Poteau directionnel	poteau supportant des lames directionnelles avec mention des prochains lieux ou prochaines directions - normalisé FFR avec plaquettes jaunes FFR	préciser si classique ou non + nb de lames existantes (maxi 4) + photo
	Fle	Flèche sur support existant	flèche précisant le prochain lieu ou la direction à suivre, sur support existant (arbre, mur, poteau EDF, etc.) hors lames directionnelle ffr (pour le gestionnaire du circuit) (y compris sur les directionnels FFR)	Préciser + Photo
	Info	Panneau d'information	panneau situé le long de l'itinéraire (endroits stratégiques) et donnant des informations sur le réseau d'itinéraires existants et l'espace traversé, hors panneaux de départ. La carte du circuit n'est pas obligatoire. N'est pas un panneau d'interprétation!!	Préciser + Photo
	Inter	Panneau d'interprétation	panneau situé le long de l'itinéraire et permettant d'interpréter l'espace traversé (toujours thématique : nature, histoire etc). Ne se rapporte pas directement au circuit mais à son environnement	Préciser + Photo
	Jal	Jalon	potelet de section ronde ou rectangulaire, fiché au sol, avec mention de la balise (plaquette éventuellement peinture)	potelet/date de pose si possible/nb plaques/ section ronde ou carrée/section - 7*7, 9*9, 15*15 etc), sommet
	Sécu	Panneau sécurité	panneau donnant des informations liés à la sécurité (coordonnées des secours par ex, traversée de route, ...)	préciser le type : secours -numéro, traversée



CAI



DEP



JAL



DIR



SECU



FLE



INTER



JAL

⁷ Cf memento signalétique Morbihan

3.7- Etat de la signalétique (colonne 9) :

Comme pour tous les 'états', la date de l'observation doit être mentionnée en commentaire dans la BDRando (gestionnaire ou administrateur WebSIG). En cas de détérioration ou de manque, cela doit figurer au rapport de collecte.

Qu'elle soit manquante ou abîmée, la description de la signalétique à créer ou à remplacer doit être la plus détaillée possible : emplacement précis (photo et point GPS), direction des balises et flèches, type de support, textes, nature du sol, accessibilité pour le poseur etc... Des photos circonstanciées sont fortement recommandées.

9 Etat de la signalétique	
code	descriptif
S10	OK
S11	Détériorée
S12	Lame manquante
S13	Non entretenue
S14	A prévoir

État de la signalétique (utile pour le gestionnaire du circuit)			Doit toujours être daté par le gestionnaire!!
S10	OK	état correct de la signalétique et support	
S11	Détériorée - A changer	Le support ou la signalétique est détériorée (intentionnellement ou non) et demande une remise en état	Rapport de collecte
S12	Lame manquante	Le support existe mais une, ou plusieurs, lame(s) directionnelle(s) sont manquantes	Rapport de collecte
S13	Non entretenue	La signalétique est en bon état mais mérite un nettoyage afin d'être mieux comprise	Rapport de collecte
S14	A prévoir n'existe pas (support et/ou lame et/ou plaque)	Manque support et/ou lame et/ou plaque - le lieu mérite une information complémentaire sur la (les) direction(s) de(s) l'itinéraire(s)	Préciser ce qui manque: support (jalon ou directionnel) et balise /directionnelle. Pour rapport de collecte et/ou plan de signalisation uniquement



3- Les données de gestion websig

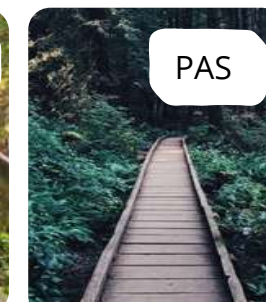
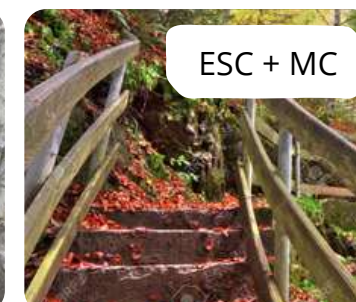
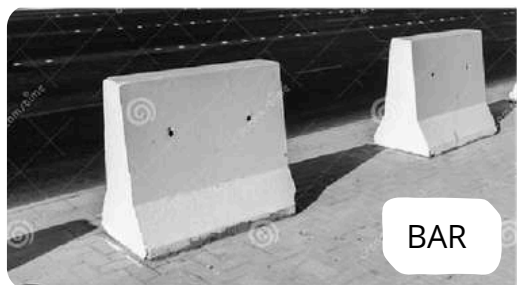
3.8- Aménagement technique (colonnes 10 et 11) :

En général ponctuel, l'aménagement peut aussi être parfois linéaire (>10 m). Le collecteur précisera la nature de l'aménagement, éventuellement le matériau, la régularité (marches escaliers etc.). Photos bienvenues.

10,11 Aménagement technique

code	descriptif
ATO	Fin de l'aménagement
BAR	Barrière, plot, blocs béton ou rocheux
ECH	Echelle (de clôture), chicane
ESC	Escalier, marche(s)
MC	Main courante, rampe
PAS	Passerelle, ponton, pilotis, platelage

10, 11 Aménagement technique (utile pour le gestionnaire: <i>Un aménagement peut être linéaire ou ponctuel. Un aménagement de longueur inférieure à 10 mètres est assimilé à un aménagement ponctuel</i>)			
ATO	Fin de l'aménagement	marque la fin de l'aménagement signalé précédemment	
BAR	Barrière, plot, blocs béton ou rocheux, pas canadien (dispositif de barrière intégrée au sol pour animaux)	dispositif barrant le cheminement et destiné à empêcher la circulation de véhicules (motorisés, notamment), ou animaux.	Préciser la nature (barrière amovible, bloc, plots....) et si passage étroit ou plus large (poussette, vélo, fauteuil) + photo
ECH	Échelle (de clôture), chicane, tourniquet	dispositif destiné à faciliter le franchissement d'une clôture sans avoir à en ouvrir la porte ou à l'escalader. Préciser le dispositif en colonne 24	Préciser la nature (chicane, tourniquet) et si passage étroit ou plus large +photo
ESC	Escalier, marche(s)	marches artificielles ou naturelles, y compris marches très larges et distantes mais consécutives	Nb de marches, matériau et régularité. +photo
MC	Main courante, rampe, rambarde	dispositif destiné à prévenir une éventuelle glissade et assurer la sécurité des randonneurs	Préciser le matériau (bois, corde, métal) +photo
PAS	Passerelle, pont, ponton, pilotis, platelage	dispositif permettant de franchir un fossé, un cours d'eau ou une zone meuble (ne sont pas concernés les ponts routiers ou similaires). Préciser le dispositif en colonne 24	Préciser le type (passerelle, pont etc) et le matériau +photo

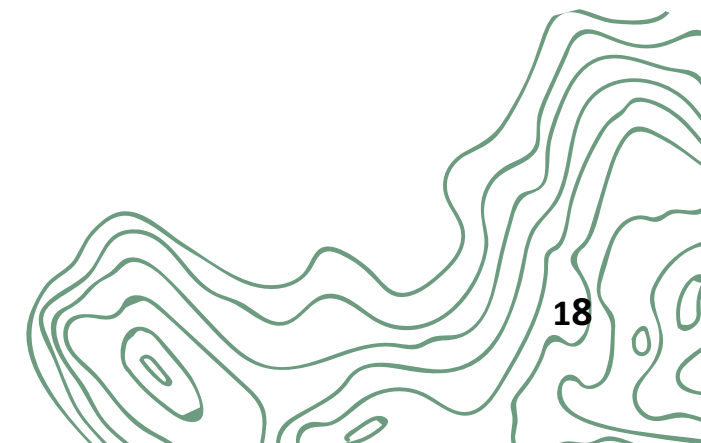
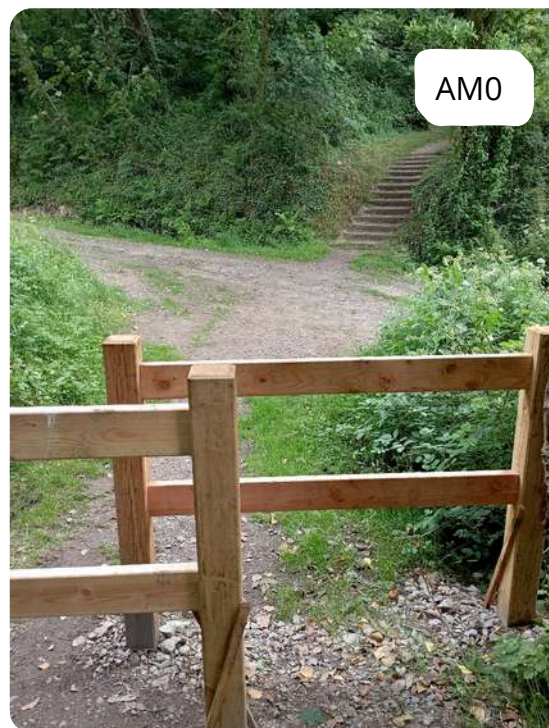


3.9- Etat des aménagements (colonnes 12 et 13) :

Se rapporte aux colonnes 10 et 11. L'état d'un aménagement ponctuel doit être noté en colonne 12, celui d'un aménagement linéaire doit être noté en colonne 13. Comme pour tous les 'états', **la date de l'observation est demandée** en commentaire dans la BDRando (gestionnaire et administrateur WebSIG). **En cas de détérioration ou de manque, cela doit figurer au rapport de collecte.**

12,13 Etat des aménagements	
code descriptif	
AM0	OK
AM1	Dégradé
AM2	Dangereux

12,13 État des aménagements (utile pour le gestionnaire du circuit)			Doit toujours être daté par le gestionnaire!!
AM0	OK	état correct	
AM1	Dégradé	aménagement défectueux nécessitant une remise en état, une intervention du gestionnaire de l'équipement - N'implique pas la sécurité du randonneur	A ajouter dans rapport de collecte
AM2	Dangereux pour sécurité	aménagement pouvant porter atteinte à l'intégrité de l'individu : à supprimer ou à remplacer rapidement par gestionnaire de l'équipement -	A ajouter dans rapport de collecte



3.10- Praticabilité du tronçon (Colonne 14)[8]

Critère uniquement linéaire. On notera la cause de l'impraticabilité en commentaire (colonne 24).

14 Praticabilité du tronçon		14 Praticabilité du tronçon - N'est pas un habillage mais un attribut de tronçon		
code	descriptif			
PA0	Fin d'aléa	PA0	Fin d'aléa	
PA1	Handicapé, itinéraire accessible aux handicapés	PA1	Handicapé	itinéraire accessible aux handicapés (éventuellement préciser le handicap).
PA2	Praticabilité, période pendant laquelle le tronçon peut être parcouru	PA2	Praticabilité	période pendant laquelle le tronçon de l'itinéraire peut être parcouru (du mois de XXXX au mois de XXXX, par ex) ou connaissance de problématique liées à la météo (pluvieux)
PA3	Accessibilité, période au cours de laquelle le tronçon est accessible	PA3	Accessibilité	période au cours de laquelle le tronçon est accessible (liée à la réglementation : zone sensible, incendie, environnement etc .)- Période de fortes marées
PA4	Interruption temporaire du cheminement	PA4	Interruption temporaire du cheminement	Interrompu temporaire pour des travaux, un abattage de bois, une interruption ponctuelle de SPPL etc....
				Uniquement si spécifié par panneau ou autre
				Préciser les dates/conditions de limitation de la praticabilité
				Préciser les dates de limitation de l'accessibilité
				A ajouter dans rapport de collecte

⁸ Avec le vieillissement de la population, cette information en rapport aux PMR est de plus en plus pertinente et demandée par les communes et les usagers.

4- Les données descriptives en relation avec Publiweb

4.1-Technicité, obstacles (colonnes 15 et16)

La technicité est un **item délicat** qui est souvent peu pris en compte par les collecteurs et donne potentiellement sujet à interprétation. De manière générale, les obstacles doivent être réels pour le randonneur, **qui ne peut pas le(s) contourner**.

Dans le Morbihan il s'agit principalement de **T1 linéaire ou T2 sous forme de racines, rochers ou sable**.

Une photo peut être intéressante pour illustrer cette technicité.

La technicité est désormais **intégrée dans le Publiweb pour le calcul de la difficulté** du parcours, d'où l'importance de sa prise en compte.

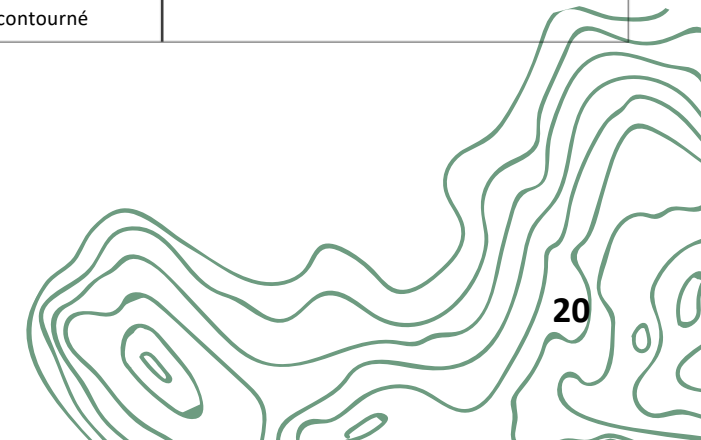
Certains aménagements (marche, escalier) contiennent implicitement de la technicité, ne pas hésiter à compléter cet item pour mettre en évidence la difficulté que peut présenter un escalier irrégulier par exemple, voire le risque pour le randonneur.



15,16 Technicité (variation du cheminement)

Code	Descriptif
T0	Aucun
T1	Inférieure à la cheville
T2	Inférieure au genou
T3	Inférieure à la hanche
T4	Supérieure à la hanche

15, 16 TechnicitObstacles		<i>Obstacles au cheminement (en relief ou en creux) . Ceux-ci peuvent être linéaires ou ponctuels. Un obstacle ou une série d'obstacles sur une longueur inférieure à 10 mètres est assimilé à un obstacle ponctuel. Ne sont pas des obstacles les gênes éparses contournables, sans dérangement pour le randonneur.</i>		Talus, fossés entrent dans cette catégorie
T0	Aucune	Ne présente aucun problème particulier et fin d'aléa		
T1	Inférieure à la cheville	Le cheminement présente des obstacles d'une taille inférieure à la hauteur de la cheville ne pouvant être contourné		Doit présenter un réel dérangement pour le randonneur (réseau de racines, rocailles, sable etc...)
T2	Inférieure au genou	Le cheminement présente au moins un obstacle d'une taille inférieure à la hauteur du genou (gros cailloux, décrochement, etc.) ne pouvant être contourné		
T3	Inférieure à la hanche	le cheminement présente au moins un obstacle d'une taille inférieure à la hauteur de la hanche (rochers, par ex) ne pouvant être contourné		
T4	Supérieure à la hanche	le cheminement présente au moins un obstacle d'une taille supérieure à la hauteur de la hanche (gros rochers, par ex) ne pouvant être contourné		



4- Les données descriptives en relation avec Publiweb

4.2- La sécurité du cheminement (colonnes 17 et 18)

C'est au collecteur d'apprécier la dangerosité ou non d'un parcours ou d'une traversée, en fonction de la configuration du sentier et de la voirie (importance, trafic, sinuosité etc).

Ainsi sur une petite route de campagne droite et dégagée, qui dessert un hameau de quelques maisons, il n'est pas nécessaire d'indiquer un manque de sécurité. Le long d'une route départementale fréquentée, la mention de sécurité est impérative ! Lorsqu'il estime qu'il y a un risque réel pour le randonneur, le collecteur le notifie dans le rapport de collecte.

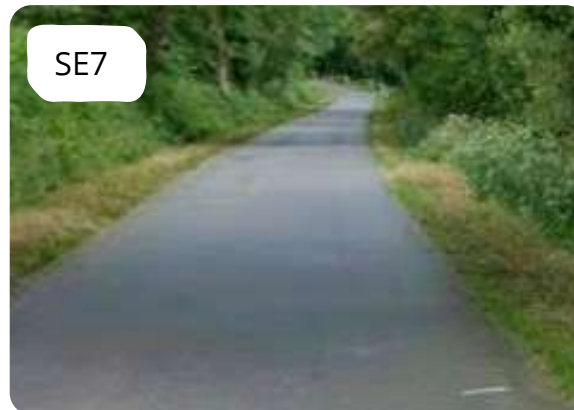
17,18 Sécurité du cheminement

Code Descriptif

- SE1 Traversée de rue sur passage piéton ou avec feux tricolores
- SE2 Traversée de rue sans passage piéton ou sans feu tricolore
- SE3 Traversée de routes sécurisée
- SE4 Traversée de routes non sécurisée (sans aménagements)
- SE5 Traversée de routes sans visibilité
- SE10 Traversée de voie ferrée en circulation et sécurisée
- SE11 Traversée de voie ferrée en circulation non sécurisée (sans aménagements)
- SE6 Parcours sur route sécurisée (bas-côtés, glissière,...)
- SE7 Parcours sur route non sécurisée (sans aménagements)
- SE8 Parcours sur route sans visibilité
- SE0 Fin d'aléa (utile de SE6 à SE8)

17, 18 Sécurité du cheminement		<i>Le danger peut être ponctuel (SE1 à SE5 puis SE10 à SE11) ou linéaire (SE6 à SE8). Les rues sont dans la partie agglomérée des communes, les routes hors zones agglomérées.</i>	Attention le collecteur doit apprécier si il y a un enjeu réel de sécurité pour le randonneur, selon le type de voirie, sa fréquentation et la configuration des lieux
SE1	Traversée de rue sur passage piéton ou avec feu tricolore		
SE2	Traversée de rue sans passage piéton ou sans feu tricolore		
SE3	Traversée de routes sécurisée (avec un aménagement ou une signalétique dédiée)	Passage piéton, chicane, ralentisseur (gendarme couché), panneau de traversées etc....	
SE4	Traversée de routes non sécurisée (sans aménagements)	Aucun aménagement existant	
SE5	Traversée de routes sans visibilité		A inscrire dans le rapport de collecte
SE10	Traversée de voie ferrée en circulation et sécurisée		
SE11	Traversée de voie ferrée en circulation non sécurisée		
SE6	Parcours sur route sécurisée (bas-côtés, glissière,...)	Uniquement linéaire	
SE7	Parcours sur route non sécurisée (sans aménagements)	Uniquement linéaire	
SE8	Parcours sur route sans visibilité	Uniquement linéaire	A inscrire dans le rapport de collecte
SE0	Fin d'aléa	marque la fin de l'aléa signalé précédemment	

4- Les données descriptives en relation avec Publiweb



4- Les données descriptives en relation avec Publiweb

4.3- Risques du milieu (colonnes 19 et 20)

Les risques du milieu dans le Morbihan sont essentiellement des risques de glissades (RM2). Le collecteur précisera les risques estimés dans le rapport de collecte le cas échéant.

19,20 Risque du milieu	
Code	Descriptif
RM0	Fin d'aléa
RM1	Passage vertigineux
RM2	Passage délicat avec possibilité de glissade
RM3	Exposition à des chutes de pierres
RM4	Traversée de pâtures
RM5	Traversée(s) de cours d'eau à gué (hors crues) inférieur à 10 cm
RM6	Traversée(s) de cours d'eau à gué (hors crues) supérieur à 10 cm

19,20 Risque du milieu			Le danger peut être linéaire ou ponctuel. Un danger sur une longueur inférieure à 10 mètres est assimilé à un danger ponctuel.	Rapport de collecte si risque élevé
	RM0	Fin d'aléa	marque la fin de l'aléa signalé précédemment	
	RM1	Passage vertigineux	passage vertigineux (mais pas obligatoirement pour tous les intéressés), équipé ou non (à équiper ?) d'une main courante : voir MC ci-dessus, volets 10 ou 11).	
	RM2	Passage délicat avec possibilité de glissade ou de chute	du fait de son exposition, de sa pente, de sa constitution ou composition, ce passage peut présenter des risques de glissades (par temps humide par ex).	
	RM3	Exposition à des chutes de pierres	du fait de son exposition (en bas de falaise par ex), de sa pente, de sa constitution ou composition, ce passage peut présenter des risques de chutes de pierres	
	RM4	Traversée de pâtures		
	RM5	Traversée(s) de cours d'eau à gué (hors	Franchissement ou cheminement dans le lit du cours d'eau en absence de passerelle ou	
	RM6	Traversée(s) de cours de pont (même si le lit est temporairement à sec) d'eau à gué (hors		



4- Les données descriptives en relation avec Publiweb

4.4- Niveau de risques (colonnes 21 et 22)

Le niveau de risque doit être systématiquement renseigné si on a déclaré un risque du milieu, ponctuel ou linéaire, dans les colonnes précédentes .

21,22 Niveau de Risque (Cf Cotation)		21,22 Niveau de Risque (Cf Cotation)		Le risque peut être linéaire ou ponctuel. Un risque sur une longueur inférieure à 10 mètres est assimilé à un risque ponctuel. Toujours lié à un risque du Milieu	Rapport de collecte si risque élevé
Code	Descriptif				
NR0	Fin d'aléa	NR1	Assez Faible	Quelques accidents de relief notables. Exposition toutefois limitée. Blessures possibles mais mineures (itinéraire au relief assez marqué avec présence possible de talus, luxation et entorses possible en cas de chute...)	
NR1	Risque assez faible	NR2	Peu Elevé	Des accidents de relief notables. Exposition du randonneur possible et avérée (itinéraire de "moyenne montagne" avec possibilité de blessures graves).	Rapport de collecte
NR2	Risque peu élevé	NR3	Assez Elevé	Des accidents de relief marqués. Exposition forte. Possibilités de blessures graves réelles et multiples. Le danger de mort est possible (itinéraire de rando en montagne avec passages délicats, forts dévers, pentes raides exposées, présence de barres rocheuses...)	Rapport de collecte
NR3	Risque assez élevé	NR4	Elevé	Accidents de relief très marqués et d'envergure. Exposition "maximale". Danger de mort certain (itinéraire alpin avec engagement physique total, falaises, barres rocheuses multiples, itinéraires pouvant être équipés...)	Rapport de collecte
NR4	Risque élevé				



4- Les données descriptives en relation avec Publiweb

4.5 -Patrimoines, services et commerces (colonnes 23 et 24)

La liste ci-après est juste indicative, non exhaustive. Ces sous-catégories (a, b etc...) ne sont pas reportées dans la grille. **La colonne 24 permet d'ajouter des commentaires aux autres items** (ex nombre de marches pour un escalier etc.)

23a Patrimoine local bâti				
renseigner en toutes lettres				
23b Patrimoine naturel				
renseigner en toutes lettres				
24a Eléments de service			à compléter selon besoins	à compléter selon besoins
	EV	En ville	cheminement s'effectuant en ville où peuvent se situer un certain nombre d'éléments de service : épicerie, boulangerie, restaurant, hôtel, etc. (pas de nécessité à tous les énumérer)	
24b Transports			à compléter selon besoins	à compléter selon besoins
Accès VL uniquement			Accès avec véhicule de transport en commun interdit ou limité (longueur ou tonnage limité(e))	
	Arrêt de bus		Préciser nature et distance de l'arrêt	
	Gare ferroviaire			
	Gare routière			
Parking VL à proximité				
24c Hébergements			à compléter selon besoins	
Refuge non gardé				
24d Alimentation/Ravitaillement			à compléter selon besoins	
	Boulangerie			
	Boucherie			
	Epicerie			
24e Restauration			à compléter selon besoins	
	Café			
	Res ta ur a nt			
	Table d'hôtes			
24f Commentaires				
e (ex couleur du balisage non standard - Nature du dépôt...)				

5 - Données de type Suricate

Nuisances (colonnes 25 et 26)

Lorsqu'une nuisance est observée, le gestionnaire **précisera la date de l'observation** dans le commentaire de l'habillage dans BDRando. La nuisance observée est **notifiée dans le rapport de collecte** (et dans ce cas, le signalement Suricate ne nous semble pas utile, car les gestionnaires institutionnels seront destinataires du rapport).

25,26 Nuisances*	
Code	Descriptif
EN0	Fin de nuisance
EN1	Dépôt sauvage
EN2	Détritus disséminés
EN3	Dégradation du patrimoine
EN4	Obstacles ponctuels à franchir
(*) compléter les listes en fonction des besoins et à préciser éventuellement en commentaires	

25, 26 Nuisances			Doit toujours être daté par le gestionnaire!! A reporter au rapport de collecte
EN0	Fin de nuisance étendue		
EN1	Dépôt sauvage	de type gros encombrants (carcasse de véhicules, par exemple).	Rapport de collecte
EN2	Détritus disséminés		Rapport de collecte
EN3	Dégradation du patrimoine	Préciser en colonne 24	Préciser dégradation et patrimoine + photo
EN4	Obstacle ponctuel à franchir	arbre tombé sur le passage (par ex). Préciser en colonne 24	Préciser + photo - Rapport de collecte

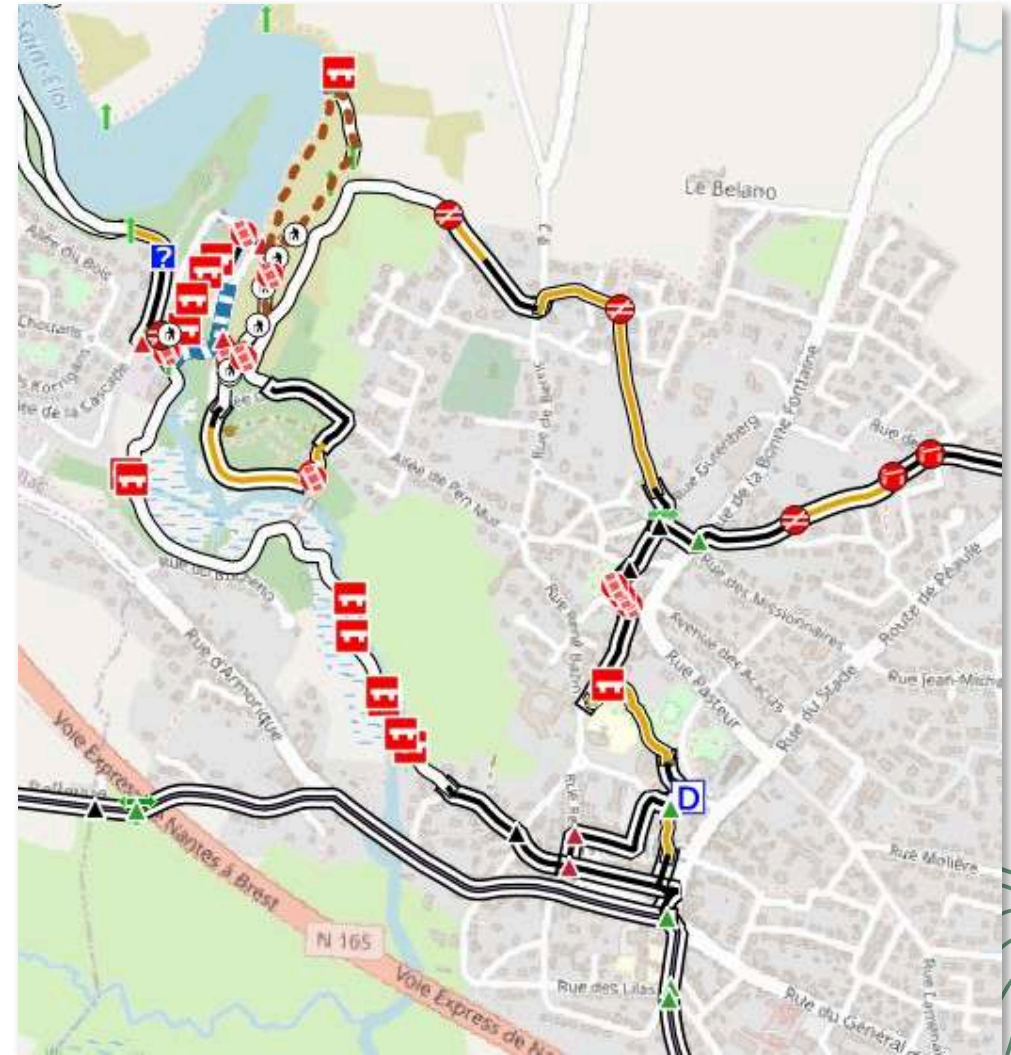
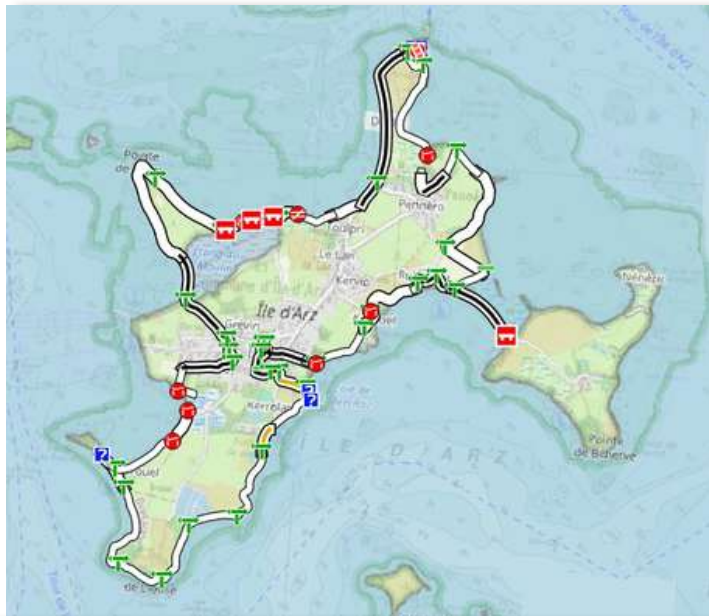


Conclusion :

La collecte est un exercice rigoureux et minutieux qui implique une bonne compréhension des items et un vrai partage de pratique entre collecteurs, pour permettre une homogénéité des données. En produisant une donnée explicite, normalisée, précise sur l'ensemble de ses sentiers, le Comité du Morbihan se dote d'une base fiable pour produire de l'information et de l'aide à la décision pour ses propres usages mais aussi ceux des autres acteurs locaux de la randonnée



Annexe 2 : Illustration des données d'habillage BDRando sous SIG



HABILLAGES MARS 25

AMGT_Pt

- BAR - Barrière, plot, blocs béton ou rocheux
- ECH - Echelle (de clôture), chicane
- ESC - Escalier, marche(s)
- MC - Main courante, rampe
- PAS - Passerelle, ponton, pilotis, platelage

Technicite_Lin

- T1 - Inférieure à la cheville
- T2 - Inférieure au genou
- T3 - Inférieure à la hanche

SECU_Pt

- ▲ SE1 - Traversée de rue sur passage piéton ou avec feux tricolores
- ▲ SE10 - Traversée de voie ferrée en circulation et sécurisée
- ▲ SE2 - Traversée de rue sans passage piéton ou sans feu tricolore
- ▲ SE3 - Traversée de routes sécurisée
- ▲ SE4 - Traversée de routes non sécurisée (sans aménagements)
- ▲ SE5 - Traversée de routes sans visibilité

AMGT_Lin

- ESC - Escalier, marche(s)
- MC - Main courante, rampe
- PAS - Passerelle, ponton, pilotis, platelage

Signalétique

- Cai - Cairn
- Dep - Panneau de départ
- Dir - Poteau directionnel
- Fle - Flèche sur support existant
- Info - Panneau d'information
- Inter - Panneau d'interprétation
- Jal - Jalon
- Sécu - Panneau sécurité

SECU_Lin

- ### NatureVoie
- R0 - Goudronné ou bétonné
 - R1 - Empierré, caladé
 - R2 - Stabilisé
 - R3 - Naturel
 - R4 - Hors sentier

LargeurVoie

- L1 - < 1 m
- L2 - 1 m < l < 2,5 m
- L3 - > 2,5 m



FFRANDONNÉE MORBIHAN

Contact Administrateur numérique

Jean-Charles Louveau

✉ jclouveau@ffrandonnee.fr

Jean Guillo

✉ jguillo@ffrandonnee.fr

Matthias Urien

✉ murien@ffrandonnee.fr

☎ 06 75 31 89 11

